



**ÉTUDE DE FAISABILITE
DE MME FABIENNE KELLER, SENATRICE**

**PROSPECTIVE DES « ANNEES COLLEGE »
DANS LES TERRITOIRES URBAINS SENSIBLES**

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| AVANT-PROPOS | 3 |
| I. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'UNE ETUDE DE PROSPECTIVE SUR LES « ANNEES COLLEGE » DANS LES TERRITOIRES URBAINS SENSIBLES | 4 |
| A. L'INEGALITE DES CHANCES : UN APERÇU DE LA SITUATION | 4 |
| 1. <i>Les inégalités territoriales</i> | 4 |
| 2. <i>Les inégalités sociales</i> | 5 |
| B. LE ROLE DES « ANNEES COLLEGE » | 7 |
| 1. <i>Collèges et collégiens : le cadre général</i> | 7 |
| a) Les effectifs en 2009..... | 7 |
| b) Les projections à 2015 | 8 |
| c) L'éducation prioritaire | 9 |
| 2. <i>Les facteurs déterminants de l'échec ou de la réussite scolaire</i> | 11 |
| II. LES MODALITES ENVISAGEES DE L'ETUDE SUR LES « ANNEES COLLEGE » DANS LES TERRITOIRES URBAINS SENSIBLES | 12 |
| A. LE CALENDRIER | 12 |
| B. LES DEPENSES | 13 |
| CONCLUSION | 14 |

AVANT-PROPOS

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Lors de notre séance du 25 novembre 2009, vous avez bien voulu me confier une étude portant sur « *les évolutions envisageables du collège dans les zones sensibles au regard des tendances démographiques, urbanistiques et sociales* ».

La situation des adolescents dans les quartiers urbains sensibles est en effet préoccupante, de même que l'incapacité des politiques éducatives et sociales à y faire face.

Plusieurs auditions, ainsi que l'examen de la littérature existante, m'ont confirmé l'utilité d'une étude de prospective sur ce sujet. En effet, ce ne sont pas les rapports politiques, administratifs ou académiques qui manquent, sur des sujets très voisins, à l'image du récent rapport de la Cour des comptes sur le système éducatif¹, mais cette littérature comporte à mon avis deux lacunes :

- d'une part, les sujets sociaux y sont peu abordés sous l'angle prospectif, même si ce type d'approche progresse aujourd'hui dans tous les secteurs. Or la prospective permet une analyse temporellement dynamique plutôt que statique. Elle consiste à identifier les déterminants de la situation actuelle, afin d'en prévoir -ou d'en prévenir- les évolutions possibles. Cet exercice me paraît intellectuellement fructueux, comme les auditions réalisées me l'ont confirmé : la détermination des variables-clefs oblige à caractériser les causes d'un phénomène, grâce à des données simultanément quantitatives et qualitatives ; elle permet d'identifier par la suite différents leviers susceptibles d'être actionnés par les politiques publiques.

- d'autre part, les études existantes sont souvent spécialisées sur un aspect du sujet : l'éducation nationale, la politique de la ville, le rôle de la famille, l'adolescence etc. Or une approche plus complète est, à mon sens, nécessaire, afin d'examiner les interactions entre variables et les conséquences concrètes que l'ensemble de ces facteurs a sur la vie des adolescents dans les quartiers sensibles. Il me semble que notre Délégation à la prospective est le cadre idéal pour ce type d'approche transversale.

Dans ce contexte, la présente étude de faisabilité a pour ambition :

- d'une part, de définir l'objet du rapport et d'en déterminer l'intitulé ;

- d'autre part, d'en préciser le déroulement et le calendrier.

¹ « *L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves* », Cour des comptes, La Documentation française (mai 2010)

I. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'UNE ETUDE DE PROSPECTIVE SUR LES « ANNEES COLLEGE » DANS LES TERRITOIRES URBAINS SENSIBLES

Le travail réalisé en vue de la présente étude de faisabilité a mis en lumière quelques faits et tendances susceptibles de motiver une étude de prospective sur les « **années collège** » dans les territoires urbains sensibles.

Cette étude de prospective **ne saurait porter uniquement sur le collège** et sur l'aspect éducatif. C'est pourquoi il est proposé d'en modifier l'intitulé, en adoptant plutôt l'expression d' « années collège », qui désigne le vécu des individus à l'intérieur et en dehors de l'établissement éducatif. Pour être exhaustif, le rapport devrait en effet étudier **l'ensemble des facteurs qui concourent à structurer l'identité des adolescents et leur socialisation.**

Le cadre du collège tiendra néanmoins une place importante :

- d'une part, car le collège constitue **l'un des facteurs** concourant à l'identité et à la socialisation des jeunes : à cet égard, il pourra être intéressant d'examiner l'évolution de sa place relative par rapport à d'autres facteurs (famille, rue, médias, associations...);

- d'autre part, car **il permet d'appréhender la quasi-totalité des adolescents**, ce qui est utile, y compris pour l'examen des autres déterminants de la situation des jeunes.

A. L'INEGALITE DES CHANCES : UN APERÇU DE LA SITUATION

Les travaux existants mettent en lumière **l'existence d'un fort déterminisme territorial et social**, s'agissant tant de la réussite scolaire que de l'insertion sociale et professionnelle future des adolescents.

Il apparaît également que ce déterminisme social ne se réduit pas au cours des « années collège » : **il a au contraire tendance à s'aggraver au cours de la scolarité, malgré les politiques éducatives et sociales existantes.**

La présente étude de faisabilité n'a pas pour objet de décrire de façon détaillée ce phénomène, mais plutôt de donner un aperçu de la situation, sur la base de quelques données.

1. Les inégalités territoriales

En matière de **réussite scolaire** et d'**insertion**, de forts écarts demeurent entre territoires, malgré les politiques mises en œuvre.

Ainsi par exemple, l'écart de réussite au diplôme national du brevet entre les collégiens des zones urbaines sensibles (ZUS) et les autres s'est accru entre 2004 et 2008. Par ailleurs, le devenir des élèves de 3^{ème} diffère selon

l'implantation du collège en ZUS ou en dehors des ZUS : les collégiens scolarisés en ZUS se dirigent davantage vers les filières technologiques ou professionnelles que vers les filières générales. L'écart le plus important concerne l'orientation en 1^{ère} S qui touche 23 % des élèves initialement en ZUS, contre 32 % des élèves initialement hors des ZUS.

Écart de développement entre les quartiers ZUS et le reste du territoire en 2008

| Indicateur | ZUS | hors ZUS |
|---|--------|----------|
| Taux de chômage des 15-59 ans | 16,90% | 7,70% |
| Taux de chômage des 15-24 ans | | |
| Hommes | 41,70% | 19,10% |
| Femmes | 23,60% | 16,10% |
| Revenu fiscal annuel moyen (par unité de consommation) | 11 755 | 20 947 |
| Élèves en retard de deux ans ou plus en sixième | 3,70% | 1,70% |
| Taux de réussite au diplôme national du brevet | 71,90% | 84% |

Sources : ONZUS-INSEE

Dans le cadre d'une analyse par territoires, il sera nécessaire d'évaluer les **effets de l'évitement scolaire**, c'est-à-dire de la « fuite » des collégiens tant vers l'enseignement privé que vers d'autres collèges publics en conséquence de l'assouplissement de la carte scolaire.

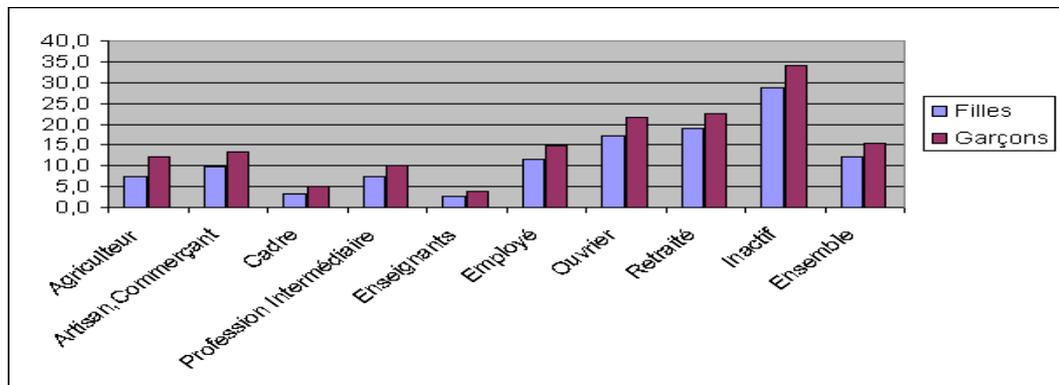
De façon générale, les nombreux **effets de structure** rendraient nécessaires des **études de cohorte**, qui demeurent malheureusement peu développées en France.

2. Les inégalités sociales

Le déterminisme social est perceptible dès l'entrée en 6ème, comme le montre le graphique ci-après, qui présente la proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}, en fonction de l'origine sociale. Par ailleurs, la part des élèves en retard venant d'une école appartenant aux réseaux d'éducation prioritaires « ambition réussite » est le double de celle des élèves venant d'un établissement n'appartenant pas à ce réseau (30 % contre 15 %).

Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon le sexe de l'élève et la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève (en %)

France métropolitaine + DOM, Public et Privé



Sources : MEN - DEPP / Système d'information SCOLARITE. Le retard scolaire est mesuré par rapport à l'âge théorique de l'élève de 6^{ème} (11 ans).

Loin de remédier à ces inégalités sociales, **les « années collègue » contribuent à les accroître**. Pour un même niveau scolaire en 6^{ème}, le pourcentage de jeunes parvenant en terminale est supérieur dans les catégories sociales favorisées que dans les catégories sociales défavorisées.

Les inégalités sociales s'accroissent au cours de la scolarité
(% de jeunes qui parviennent en terminale selon leur niveau à l'entrée en 6e)

| Niveau en français et en maths à l'entrée en 6e | CSP favorisées | CSP défavorisées |
|---|----------------|------------------|
| Premier quartile (25 % plus faibles) | 7,5 | 3,3 |
| Second quartile | 20,4 | 13,0 |
| Troisième quartile | 49,0 | 35,8 |
| Quatrième quartile (25 % plus forts) | 78,4 | 59,9 |

Source : MEN-DEPP

Par ailleurs, **les difficultés rencontrées par les enfants d'immigrés ne sont pas indépendantes de leur environnement familial**, puisqu'à caractéristiques sociales et familiales comparables et à l'exception des jeunes d'origine turque, ils ont des chances d'être lycéen général ou technologique au moins égales à celles des jeunes dont la famille n'est pas immigrée. Les enfants d'immigrés présentent, toujours à caractéristiques familiales et sociales comparables, un risque moins élevé de sortie du système éducatif que

les autres élèves. Cette dernière tendance est très marquée parmi les jeunes d'origine maghrébine ou asiatique¹.

Les difficultés scolaires des jeunes se traduisent par **des difficultés d'insertion professionnelle. L'exposition des jeunes au chômage dépend en effet fortement de leur niveau d'éducation.** Ainsi, en 2008, 38 % des jeunes actifs sortis depuis un à quatre ans du système éducatif sans diplôme ou avec seulement le brevet sont au chômage. En comparaison, le taux de chômage des titulaires d'un CAP ou BEP également sortis depuis un à quatre ans est de 22 %, celui des bacheliers de 13 %, et celui des diplômés du supérieur de 6 %.

Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail, mais il subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Taux de chômage (2008)

| | Hommes | Femmes | Enseignement supérieur | Bac, CAP-BEP et équivalents | Brevet, CEP et sans diplôme | Ensemble |
|--|--------|--------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------|
| Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale | 15,8 | 12,9 | 6,1 | 16,5 | 37,7 | 14,4 |
| Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale | 8,4 | 9,5 | 3,7 | 9,9 | 23,3 | 8,9 |
| Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale | 5,2 | 6,4 | 3,8 | 4,8 | 9,0 | 5,8 |

Lecture : en 2008, le taux de chômage au sens du BIT des hommes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale est 15,8 %.

Champs : France métropolitaine ; actifs sortis de formation initiale.

B. LE ROLE DES « ANNEES COLLEGE »

L'entrée au collège constitue un moment de rupture majeure situé à la charnière entre l'enfance et l'adolescence. La réussite de cette transition est déterminante pour la réussite scolaire et l'insertion sociale et professionnelle future des jeunes.

1. Collèges et collégiens : le cadre général

a) Les effectifs en 2009

A la rentrée 2009, le premier cycle de l'enseignement secondaire a accueilli **3,2 millions d'élèves, dont 2,4 millions dans les établissements publics.**

¹ *Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés, Jean-Paul Caille, Revue Éducation et formations n° 74 (avril 2007)*

Le tableau ci-dessous montre que, si la très grande majorité des élèves fréquentent le « collège unique », il existe néanmoins une diversité de situations possibles.

Effectifs des élèves du premier cycle

France métropolitaine + DOM – Public et privé, y compris EREA¹

| Formation | Rentrée 2009 |
|--------------------------------------|------------------|
| Sixième | 790 610 |
| Cinquième | 770 366 |
| Quatrième | 772 325 |
| Troisième | 755 857 |
| <i>dont troisième d'insertion</i> | <i>8 704</i> |
| Total 6ème à 3ème | 3 089 158 |
| DIMA ² | 1 587 |
| UPI | 16 475 |
| Sous total collège hors SEGPA | 3 107 220 |
| SEGPA ³ | 98 892 |
| Total collège | 3 206 112 |

¹ EREA : établissements régionaux d'enseignement adapté

² DIMA : diplôme d'initiation aux métiers en alternance.
Depuis 2008, DIMA = CPA (classes préparatoires à l'apprentissage), CLIPA (classes d'initiation préprofessionnelle en alternance), formation apprenti junior (formation adaptée aux collégiens mineurs de moins de 16 ans).

³ UPI : unités pédagogiques d'intégration (structures pédagogiques d'appui à l'intégration scolaire des adolescents handicapés)

⁴ SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : MEN-DEPP

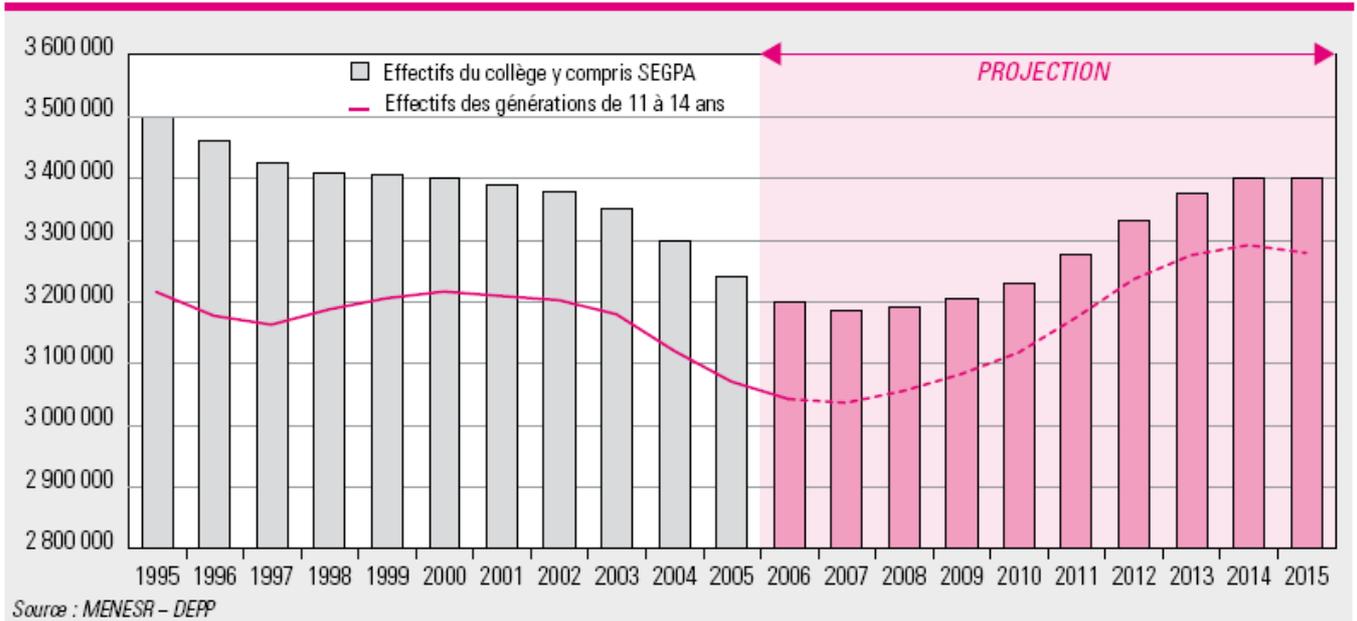
b) Les projections à 2015

Depuis la rentrée 1995, le nombre total d'élève scolarisé au collège a diminué, en raison de la démographie. Les effectifs scolaires au collège varient en effet comme le nombre d'enfants âgés de 11 à 14 ans, en raison d'une part de la démocratisation de l'accès à ce niveau d'enseignement et, d'autre part, de la diminution des redoublements.

La rentrée 2008 a toutefois vu la première hausse des effectifs depuis 1994, avec une progression de 0,1 %. **Cette augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2015.**

Graphique 1 – Effectifs du collège y compris SEGPA et courbe des 11-14 ans

France métropolitaine + DOM, public et privé



Source : DEPP (2007)

c) L'éducation prioritaire

La répartition des élèves entre établissements est beaucoup plus difficile à prévoir que l'effectif total, en raison de l'incertitude sur les choix des familles, dans le contexte de l'assouplissement de la carte scolaire.

A l'heure actuelle, **5 % des élèves des collèges publics sont scolarisés dans les réseaux « ambition réussite » (RAR)**, c'est-à-dire dans le « noyau dur » des politiques d'éducation prioritaire.

16 % des élèves sont en « réseaux de réussite scolaire » (RRS).

Selon les académies, la part de collégiens relevant des RAR oscille, en métropole, entre 0,2% (Grenoble) et 11,3 % (Aix-Marseille). Elle atteint 45% en Guyane.

Par ailleurs, en 2007-2008, 9,4 % des collégiens sont scolarisés en zones urbaines sensibles (ZUS).

Politiques éducatives et politiques de la ville

En 2006, le plan de relance de l'éducation prioritaire a créé 249 (aujourd'hui 254) **réseaux ambition réussite (RAR)** dans les zones où la difficulté est la plus importante. Dans les autres zones d'éducation prioritaire, les réseaux sont dits de réussite scolaire (RRS).

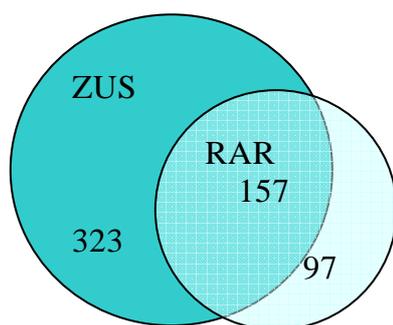
Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, il est ainsi prévu qu'un collège devienne l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Des comités exécutifs animent ces réseaux.

La liste des établissements « ambition réussite » a été déterminée selon des critères scolaires et sociaux :

- la part d'enfants issus de familles appartenant à des catégories socioprofessionnelles défavorisées (plus des deux tiers) ;
- la part d'élèves ayant des résultats faibles aux évaluations en 6e (20 points au-dessous de la moyenne) ;
- la part d'élèves ayant un retard scolaire de deux ans à l'entrée au collège ;
- la part des parents bénéficiaires du RMI ;
- la part des enfants ayant des parents non francophones.

Ce zonage, indépendant de celui de la politique de la ville, le recoupe toutefois partiellement. Définies par la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville, les zones urbaines sensibles (ZUS), zones de redynamisation urbaine (ZRU) et zones franches urbaines (ZFU) sont des quartiers infra-urbains considérés par les pouvoirs publics comme constituant des cibles prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de grands ensembles d'habitat collectif dégradé dont la population est particulièrement touchée par le chômage et l'exclusion. Il existe 751 ZUS, qui comportent 480 collèges.

Par ailleurs, le programme national de rénovation urbaine (PNRU) défini par la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit la conduite de projets de rénovation urbaine (PRU) sur les quartiers fragiles classés en ZUS, mais des dérogations sont possibles au titre de l'article 6 de ladite loi, pour des quartiers présentant des difficultés socio-économiques similaires. Sur les 542 quartiers ANRU métropolitains, 112 sont des quartiers de dérogation hors ZUS.



Il existe **480 collèges en ZUS** et **254 collèges têtes de réseau « ambition réussite » (RAR)**.

62 % des collèges en RAR sont en ZUS.

33 % des collèges en ZUS sont en RAR.

2. Les facteurs déterminants de l'échec ou de la réussite scolaire et sociale

L'étude de prospective s'efforcera de déterminer les principales variables de la réussite ou de l'échec scolaire.

En première approche, **plusieurs variables apparaissent déterminantes** dans les parcours des adolescents :

- Des variables relatives à **l'environnement et aux conditions de vie**, telles les revenus, l'habitat, les transports, la santé, le contexte économique ;
- Des variables relatives à **l'identité des adolescents et leurs relations aux autres**, notamment le rôle de la famille, la place des femmes, les rapports intergénérationnels, la qualité du lien social ;
- Des variables concernant **les structures de socialisation**, notamment la place de l'école, la vie associative, le rôle des politiques publiques.

L'examen de ces variables nécessite un travail statistique rigoureux, actuellement en cours dans le cadre d'un stage universitaire effectué auprès du service des études économiques et de la prospective.

L'étude de prospective sur « les années collège » aura pour objectif de :

- **préciser la liste de ces variables ;**
- **examiner leur évolution passée ainsi que les causes de cette évolution ;**
- **envisager leurs évolutions possibles à l'avenir, à un horizon de 15 ans (2025), c'est-à-dire lorsque les enfants qui naissent aujourd'hui seront adolescents ;**
- **d'élaborer des scénarios ;**
- **de déterminer quelques leviers d'action susceptibles d'inverser les tendances défavorables.**

II. LES MODALITES ENVISAGEES DE L'ETUDE SUR LES « ANNEES COLLEGE » DANS LES TERRITOIRES URBAINS SENSIBLES

A. LE CALENDRIER

Plusieurs auditions ont déjà été réalisées.

Des auditions complémentaires seront effectuées au cours de l'étude, parallèlement aux autres travaux envisagés.

« Années collège » : les auditions réalisées

- MM. Bernard THOMAS et Christophe KERRERO, conseillers auprès de M. Luc CHATEL, ministre de l'Éducation nationale (5 novembre 2009) ;
- M. Pierre SALLENAVE, directeur général, et Mme Anne PEYRICOT, directrice des relations institutionnelles, Agence nationale pour la rénovation urbaine ANRU (14 décembre 2009) ;
- MM. Rémy FRENTZ, directeur général et Serge FRAYSSE, directeur chargé de l'éducation et des questions sanitaires, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ACSÉ (13 janvier 2010) ;
- M. Daniel LAURENT, conseiller spécial et M. Maurad CHEURF, gérant, Institut Montaigne (13 janvier 2010) ;
- MM. Jean PICQ, président de la troisième chambre, Pascal DUCHADEUIL, conseiller maître, Joël MONTARNAL, conseiller référendaire, Renaud FABRE, rapporteur, Cour des comptes (13 janvier 2010) ;
- M. Renaud FABRE, rapporteur, Cour des comptes (21 janvier 2010) ;
- M. Eric MAURIN, directeur d'études, EHESS, École d'économie de Paris (21 janvier 2010) ;
- M. Adil JAZOULI, responsable de la Mission Prospective et Stratégie à la Délégation interministérielle à la Ville DIV (27 avril 2010) ;
- M. Michel QUERE, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) au ministère de l'Éducation nationale (20 mai 2010) ;
- M. François de JOUVENEL, Directeur d'études, Groupe Futuribles (26 mai 2010) ;
- M. François DUBET, professeur à l'Université Victor Segalen, Bordeaux 2, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris (15 juin 2010).

Par ailleurs, le rapport se fondera sur :

- des **déplacements dans plusieurs quartiers de rénovation urbaine**, notamment en Ile-de-France et à proximité de Marseille et de Lyon, afin de tirer parti de « retours d'expérience » dans des quartiers qui concentrent un grand nombre de difficultés ;

- des **questionnaires aux ambassades de France de plusieurs pays** significatifs, afin de pouvoir procéder à des comparaisons internationales, suivis éventuellement **d'un déplacement en Europe** (soit en Allemagne, soit au Royaume-Uni, soit dans un pays d'Europe du nord), choisi en fonction des réponses au questionnaire précité ;

- des **séminaires pilotés par l'organisme Futuribles**, qui se dérouleront au Sénat et associeront acteurs et experts afin de tester auprès d'eux, différentes hypothèses et scénarios, non plus dans un cadre local mais dans une perspective nationale ;

- un « **atelier de prospective** » à l'issue de l'ensemble des travaux, en janvier 2011. Nos collègues rapporteurs dans les domaines de l'enseignement et de la politique de la ville, au sein respectivement des commissions de la culture, des affaires sociales et des finances, seront invités à co-animer cet atelier « transversal », dont les thèmes se rapporteront aux principales variables qui auront été identifiées.

Ces travaux pourraient aboutir à **une remise du rapport, accompagné des actes de l'atelier de prospective, au premier trimestre 2011.**

B. LES DEPENSES

D'après le devis estimatif réalisé pour la présente étude de faisabilité, et qui sera soumis à MM. les Questeurs, les dépenses à engager pour réaliser le rapport de prospective sur les « années collège » dans les territoires urbains sensibles devraient s'élever à **[à déterminer]**.

Ce devis se fondera sur l'organisation de **neuf événements** : 1 déplacement éventuel à l'étranger (à confirmer ou infirmer à l'automne), 4 déplacements en France (près de Marseille, Lyon et Paris), 3 séminaires de travail au Sénat (avec Futuribles), 1 atelier de prospective.

CONCLUSION

En définitive, l'entrée au collège constitue pour les jeunes **une rupture majeure** :

- elle marque, d'un point de vue social et symbolique, le **passage de l'enfance à l'adolescence** ;

- elle se traduit par **de nouveaux rythmes scolaires**, caractérisés par la pluridisciplinarité, ce qui modifie la nature du suivi des élèves à qui il est demandé d'être plus **autonomes**.

Dans les territoires urbains sensibles, cette transition se produit dans **un contexte économique, social et urbain qui conduit de nombreux jeunes à une impasse**.

A terme, le **blocage de l'ascenseur social**, dont le système éducatif est le principal pilier, constitue un désastre humain, social et économique, ainsi qu'un défi majeur sur le plan politique.

L'étude de prospective suggérée ici se donne pour objectif de **contribuer à une meilleure compréhension des enjeux sous-jacents aux symptômes existants, afin d'en envisager les prolongements et ruptures possibles**.